

## **Création d'un Fonds pour la retransmission d'opéras en plein air**

Réponse à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts

*Rapport-préavis N° 2005/7*

Lausanne, le 3 février 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du préavis**

En réponse à la motion Bourquin priant la Municipalité d'analyser la possibilité d'organiser, chaque année, deux opéras en plein air, la Municipalité propose l'octroi d'un montant annuel maximum de fr. 80'000.-- pour alimenter un fonds destiné au financement de la retransmission, chaque année, d'opéras en plein air.

### **2. Rappel de la motion**

Le motionnaire rappelle que, contrairement à ce que pensent beaucoup, l'opéra est un art populaire, preuve en est, par exemple, le festival d'opéras d'Avenches. Il rappelle également la qualité artistique, de manière générale, des productions lausannoises et le taux de fréquentation élevé de l'Opéra. Le succès rencontré par la projection en plein air au Flon de la production lausannoise de La Bohème, manifestation gratuite, indique, pour lui, la voie à suivre de manière à répondre à la demande de ceux qui aiment cet art, mais qui sont intimidés par son environnement traditionnel. Il propose ainsi que l'Opéra de Lausanne fasse projeter une représentation de sa production d'ouverture, en septembre, et une représentation de sa production de fin de saison, en juin, ce qui coïnciderait avec la Fête de la Musique, en plein air sur grand écran<sup>1</sup>. Le Conseil communal, dans sa 7<sup>ème</sup> séance du mardi 29 juin 2004, a décidé de prendre partiellement la motion en considération (un opéra par année) et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport<sup>2</sup>.

### **3. L'opéra en plein air à Lausanne**

Le 23 avril 1994, *Tosca* (Giacomo Puccini), production phare de la saison 1993-94 avec notamment José Van Dam dans la prise de rôle de Scarpia, était retransmise en plein air et en direct sur l'Esplanade de Montbenon. Cet événement visait deux buts: primo, fêter la première décennie d'existence de la Fondation pour l'art musical, lyrique et chorégraphique; secundo, s'adresser à un public élargi, marquant clairement la volonté de présenter l'opéra comme un art accessible à tous. Cette manifestation, gratuite, a rencontré un véritable succès, près de 4'000 personnes y ayant assisté. En raison des coûts qu'elle engendrait,

---

<sup>1</sup> BCC 2003-2004, tome 2 (n° 19, p. 866 ss)

<sup>2</sup> BCC 2004-2005, tome 1 (n° 7/II, p. 708 ss)

notamment compte tenu des contraintes du direct, il était impossible pour l'Opéra d'en supporter le financement. Celui-ci a ainsi été entièrement assuré par des sponsors. Le budget élevé de ce type d'événement a empêché toute réédition jusqu'en 2003.

Les retransmissions en plein air de juillet 2003 et juin 2004, sur grand écran et sur l'Esplanade du Flon, ont pu avoir lieu parce qu'entièrement financées par des sponsors et réalisées en partenariat avec l'Opéra de Zurich. Chaque institution disposait d'un soir pour retransmettre, en différé, une de ses productions : le 2 juillet 2003 *Die Entführung aus dem Serail* (Mozart, Opéra de Zurich) et le 3 juillet 2003 *La Bohème* (Puccini, Opéra de Lausanne); le 28 juin 2004 *Fidelio* (Beethoven, Opéra de Zurich) et le 29 juin 2004 *La Traviata* (Verdi, Opéra de Lausanne). Sans sponsors, ces manifestations n'auraient pas pu être réalisées. Or, il est de plus en plus difficile de trouver des sponsors, d'abord compte tenu de la situation économique actuelle, ensuite parce que ce sont les mêmes sponsors qui sont approchés pour soutenir l'Opéra durant sa saison proprement dite. Le risque est donc grand qu'ils diminuent d'autant leur soutien régulier. Directement dépendantes du financement privé, les retransmissions en plein air ne sauraient être assurées chaque année.

Malgré une retransmission en différé, le budget de ce type de manifestations, prévues sur deux soirs, reste élevé:

- 2003: Budget 106'700 fr. / Réalisé 80'666 francs;
- 2004: Budget 80'000 fr. / Réalisé 73'355 francs.

Ce budget comprend notamment la location de l'écran, des régies son et image, de l'échafaudage tour, les assurances, le gardiennage, le nettoyage et la publicité.

Les retransmissions de 2003 et 2004 ont rencontré un succès important auprès du public, qui était différent du public habituel de l'Opéra. Les 600 chaises installées pour l'occasion étaient toutes occupées. Il y avait de surcroît bon nombre d'auditeurs debout. Ce sont donc entre 700 et 800 personnes qui étaient présentes à chaque fois.

Il s'agit à l'évidence d'un moyen efficace pour faire connaître l'opéra auprès d'un plus large public et amener celui-ci à se rendre durant la saison dans les murs de cette institution. Mais si l'on veut pouvoir rééditer chaque année la retransmission en plein air d'opéras, il faut en offrir les moyens financiers à l'Opéra de Lausanne, de manière que cette manifestation ne dépende pas uniquement du sponsoring, qui, comme relevé ci-dessus, est aléatoire. Il convient dès lors de prévoir, en plus du budget de l'Opéra, la création d'un Fonds pour la retransmission d'opéras en plein air à Lausanne. Ce Fonds sera géré dans les comptes de l'Opéra de Lausanne sur la base d'un règlement édicté par la Municipalité.

Compte tenu des budgets des deux manifestations de 2003 et 2004, la Municipalité propose d'allouer au Fonds une somme initiale de 80'000 francs. Par la suite, il sera alimenté par un versement annuel d'un montant maximum de 80'000 francs. En effet, si, pour une raison ou une autre, il n'y avait pas de retransmission une année, le montant versé au Fonds serait alors entièrement reporté sur l'année suivante. Il en irait de même pour le solde restant, si l'entier du montant n'était pas utilisé. Les sommes provenant de sponsors seront portées en déduction de la participation de la Ville.

#### 4. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

le Conseil communal de Lausanne,  
vu le rapport-préavis N° 2005/7 de la Municipalité du 3 février 2005;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. **d'approuver la réponse à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts;**
2. **d'approuver la création du Fonds pour la retransmission d'opéras en plein air à Lausanne, fonds qui sera géré par l'Opéra de Lausanne, conformément au règlement à édicter par la Municipalité sur la base des principes figurant dans le présent préavis;**
3. **d'octroyer à la Municipalité, pour l'exercice 2005, un crédit spécial de fonctionnement de fr. 80'000.- (huitante mille francs) à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du Service de la culture.**

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:  
Daniel Brélaz

Le secrétaire municipal:  
François Pasche